

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 11.04.2016

Page 1 / 15

Date de révision : 08.26.2020

Rub-O Matic

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange, de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : RAPEUR CHIMIQUE LIQUIDE

Code de produit : 61427-67, 61432-67

Informations supplémentaires : Rev. 11

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Pour nettoyer la blessure d'un pneu ou d'une chambre à air avant une réparation à froid ou à chaud

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou sans objet

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou sans objet

1.3 Détails sur le fabricant/fournisseur de la fiche technique

Fournisseur :

Union européenne

SCHRADER S.A.S

BP 29 - 48 rue de Salins

25301 Pontarlier Cedex, France

+33 (0)3 81 38 56 56

resale.info@schrader-pacific.fr

www.schrader-pacific.fr

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Union européenne

CHEMTREC

France +(33)-975181407

Germany 0800-181-7059 & (Frankfurt) +(49)- 69643508409

Italy 800-789-767 & (Milan) +(39)-0245557031

Spain 900-868538; (Barcelona) + (34) 931768545

Portugal +(351)-308801773

Netherlands +(31)-858880596

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Liquides inflammables , catégorie 2

Danger d'aspiration, catégorie 1

Irritation cutanée, catégorie 2

Toxicité de certains organes cibles - exposition simple, catégorie 3, système nerveux central

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 2

Éléments d'étiquetage identifiant les risques :

Heptane

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 11.04.2016

Page 2 / 15

Date de révision : 08.26.2020

RAPEUR CHIMIQUE LIQUIDE

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclaration de mise en garde :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 Bien se laver la peau après manipulation.

P261 Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs, les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser les agents recommandés dans la Section 5 pour l'extinction.

P321 Traitement spécifique (voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette).

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332+P313 En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P391 Recueillir le produit répandu

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

2.3 Autres dangers :

Aucun connu

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substance: Sans objet.

3.2 Mélange:

Identification	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Poids %
Numéro CAS : 64742-49-0 Numéro CE : 265-151-9 Numéro REACH : 01-2119475515-33-0015	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Stot SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 Skin Irrit. 2 ; H315 Flam. Liq. 2; H225	>80

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 11.04.2016

Page 3 / 15

Date de révision : 08.26.2020

RAPEUR CHIMIQUE LIQUIDE

Numéro CAS : 142-82-5 Numéro CE : 205-563-8	Heptane	Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2 ; H315 Stot SE 3; H336 Flam. Liq. 2; H225 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	<5
--	---------	--	----

Informations supplémentaires : Aucun

Texte intégral des déclarations de danger (H et EUH) : Voir la Section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais et la placer dans une position confortable pour respirer. Maintenir la personne au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin

En cas de contact cutané :

Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

En cas de contact oculaire :

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil non exposé. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

En cas d'ingestion :

Ce produit présente un risque d'aspiration. En cas de suspicion d'aspiration, consulter un médecin d'urgence. En cas d'ingestion, NE PAS provoquer le vomissement, sauf si cela est indiqué par le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête basse pour que les vomissements ne pénètrent pas dans les poumons. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

4.2 Les symptômes et les effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Le contact avec la peau peut entraîner des rougeurs, des douleurs, des brûlures et une inflammation. L'inhalation peut avoir des effets néfastes sur le système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre une somnolence, des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une baisse de conscience. Une surexposition aiguë par inhalation peut entraîner une détresse respiratoire, de la confusion et une perte de conscience

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie. Les symptômes peuvent comprendre un essoufflement, une toux sèche et une irritation du nez, des yeux, des lèvres, de la bouche et de la gorge

Symptômes et effets retardés :

Les symptômes de l'œdème pulmonaire peuvent être retardés.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

4.3 Indication qu'une intervention médicale immédiate et un traitement spécial sont nécessaires

Traitement spécifique :

La surexposition par inhalation nécessite un traitement médical urgent.

L'aspiration de ce produit après ingestion nécessite un traitement médical d'urgence.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 11.04.2016

Page 4 / 15

Date de révision : 08.26.2020

RAPEUR CHIMIQUE LIQUIDE

Skin/eye burns require immediate treatment.

Notes pour le médecin :

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre le feu

5.1 Agents d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser de l'eau (brouillard seulement), de la poudre chimique, de la mousse chimique, du dioxyde de carbone ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser un jet d'eau comme extincteur.

5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

Liquide hautement inflammable. Sera facilement inflammable par la chaleur, les étincelles ou les flammes. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer vers la source d'ignition et provoquer un retour de flamme. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Ils se répandront le long du sol et s'accumuleront dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, réservoirs). Risque d'explosion de vapeur à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. L'écoulement dans les égouts peut causer un risque d'incendie ou d'explosion. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés. L'inhalation ou le contact avec le produit peut irriter ou brûler la peau et les yeux. Le feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et / ou toxiques. Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.

5.3 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection individuelle :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Précautions spéciales :

Évacuez le personnel non essentiel. Ventiler les espaces fermés avant d'entrer. Envisagez une évacuation initiale sur 300 mètres dans toutes les directions. Si un wagon-citerne / wagon est impliqué dans l'incendie, ISOLER sur 800 mètres dans toutes les directions. Combattez le feu à une distance maximale. Éloignez les conteneurs de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque. Utiliser de l'eau pulvérisée / du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Retirer immédiatement en cas de bruit montant des dispositifs de sécurité de ventilation ou de décoloration du réservoir. Restez toujours loin des réservoirs engloutis dans le feu. Pour les incendies massifs, utilisez des supports de tuyau sans pilote ou des buses de surveillance. Si cela est impossible, retirez-vous de la zone et laissez le feu brûler. Tenez-vous à distance de sécurité avec un extincteur prêt pour un éventuel rallumage. Une mousse anti-vapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Évitez le ruissellement inutile des moyens d'extinction qui peuvent provoquer une pollution. Ne manipulez pas les conteneurs endommagés à moins d'être spécialisé pour le faire.

SECTION 6 : Mesures en cas de dégagement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Évacuez le personnel inutile. Ventiler la zone. Éteignez toutes les sources d'ignition. Tout l'équipement utilisé lors de la manipulation du produit doit être mis à la terre. Portez l'équipement de protection individuelle recommandé (voir section 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard, vapeur, poussière, fumée et aérosol. Ne marchez pas à travers le matériel renversé. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

6.2 Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les canalisations et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 11.04.2016

Page 5 / 15

Date de révision : 08.26.2020

RAPEUR CHIMIQUE LIQUIDE

doivent être évités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ne touchez pas les récipients endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Une mousse anti-vapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Absorber ou recouvrir de terre sèche, de sable ou d'un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs pour une élimination future. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Prenez des mesures pour éviter les décharges statiques. Manipulez les conteneurs avec prudence. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Évitez de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols / poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.2 Conditions pour un stockage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Reportez-vous à la section 1 (Utilisation recommandée).

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle



8.1 Paramètres de contrôle

Seules les substances avec des valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
Poland	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	64742-49-0	LECT : 1500 mg/m ³
	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	64742-49-0	MPT : 500 mg/m ³
	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures (NDS) : 1200 mg/m ³
	Heptane	142-82-5	LECT à 15 minutes (NDSCh) : 2000 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 11.04.2016

Page 6 / 15

Date de révision : 08.26.2020

RAPEUR CHIMIQUE LIQUIDE

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
Bulgaria	Heptane	142-82-5	MPT : 1600 mg/m ³
Croatia	Heptane	142-82-5	Concentration maximale permise (8 heures) : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Czech Republic	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 1000 mg/m ³
	Heptane	142-82-5	Limite maximum (NPK-P) : 2000 mg/m ³
Estonia	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Hungary	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures (Valeur ÁK) : 2000 mg/m ³
	Heptane	142-82-5	LECT à 60 minutes (CK value): 8000 mg/m ³
Latvia	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 350 mg/m ³ (85 ppm)
	Heptane	142-82-5	LECT à 15 minutes : 2085 mg/m ³ (500 ppm)
Lithuania	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 2085 mg/m ³ (500 ppm)
	Heptane	142-82-5	LECT à 15 minutes : 3128 mg/m ³ (750 ppm)
Malta	Heptane	142-82-5	MPT : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Romania	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 2085 mg/m ³ (500 ppm)
Slovakia	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures (NPEL) : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Slovenia	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 2085 mg/m ³ (500 ppm)
European Union	Heptane	142-82-5	Limite d'exposition IOEL : 2085 mg/m ³ (500 ppm)
	Heptane	142-82-5	SCOEL MPT 8 heures : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Belgium	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 400 ppm (1664 mg/m ³)
	Heptane	142-82-5	LECT à 15 minutes : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Denmark	Heptane	142-82-5	MPT : 200 ppm (820 mg/m ³)
Finland	Heptane	142-82-5	Limite 8 heures : 300 ppm (1200 mg/m ³)
	Heptane	142-82-5	Limite 15 minutes : 500 ppm (2100 mg/m ³)
France	Heptane	142-82-5	Moyenne pondérée dans le temps (VME) : 400 ppm (1668 mg/m ³)
	Heptane	142-82-5	Limite d'exposition à court terme : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Germany	Heptane	142-82-5	AGW valeur limite : 500 ppm (2100 mg/m ³)

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 11.04.2016

Page 7 / 15

Date de révision : 08.26.2020

RAPEUR CHIMIQUE LIQUIDE

Pays (Base légale)	Substance	Identifiant	Concentration autorisée
	Heptane	142-82-5	AGW Limite d'exposition (15 min) à court terme : 500 ppm (2100 mg/m ³)
Greece	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 500 ppm (2000 mg/m ³)
	Heptane	142-82-5	LECT à 15 minutes : 500 ppm (2000 mg/m ³)
Ireland	Heptane	142-82-5	LEP 8 heures (MPT) : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Italy	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Netherlands	Heptane	142-82-5	Liaison MPT 8 heures : 1200 mg/m ³
	Heptane	142-82-5	Liaison LECT (15 min) : 1600 mg/m ³
Portugal	Heptane	142-82-5	Décret-loi n° 24/2012 MPT 24 heures : 500 ppm (2085 mg/m ³)
	Heptane	142-82-5	NP 1796-2007 Limite d'exposition à 8 heures : 400 ppm
	Heptane	142-82-5	NP 1796-2007 Limite d'exposition à court terme : 500 ppm
Spain	Heptane	142-82-5	Limite d'exposition quotidienne à 8 heures (VLA-ED) : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Sweden	Heptane	142-82-5	Niveau Valeur limite (NGV) : 200 ppm (800 mg/m ³)
	Heptane	142-82-5	Limite à court terme (KTV) : 300 ppm (1200 mg/m ³)
	Heptane	142-82-5	Limite à court terme (KTV): 300 ppm (1200 mg/m ³) - Autorité de l'environnement de travail (AV), Valeurs limites d'exposition professionnelle (AFS 2018:1)
	Heptane	142-82-5	Niveau Valeur limite (NGV): 200 ppm (800 mg/m ³) - Autorité de l'environnement de travail (AV), Valeurs limites d'exposition professionnelle (AFS 2018:1)
United Kingdom	Heptane	142-82-5	MPT : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Luxembourg	Heptane	142-82-5	MPT : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Austria	Heptane	142-82-5	MPT : 2000 mg/m ³ (500 ppm)
	Heptane	142-82-5	LECT : 8000 mg/m ³ (2000 ppm)

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Niveau dérivé sans effet (dose dérivée sans effet) :

Non déterminé ou sans objet

Concentration prévisible sans effet (PNEC) :

Non déterminé ou sans objet

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 11.04.2016

Page 8 / 15

Date de révision : 08.26.2020

RAPEUR CHIMIQUE LIQUIDE

Informations sur les procédures de surveillance :

Une surveillance de la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le lieu de travail général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à une LEP et le caractère adéquat des contrôles de l'exposition

Une surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances

8.2 Contrôle d'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation par aspiration ou d'autres mesures techniques pour maintenir les concentrations de vapeur et de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables au lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OEL (Limites d'exposition professionnelle)) indiquées précédemment.

Utiliser un équipement anti-explosion.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection oculaire appropriée.

Protection de la peau et du corps :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance et conforme aux normes européennes EN 374 et/ou EN 420. En cas de contact continu, nous recommandons des gants nitrile avec un délai de rupture de plus de 240 minutes, de préférence > 480 minutes lorsque des gants appropriés peuvent être identifiés. L'épaisseur des gants doit généralement être supérieure à 0,35 mm en fonction de la marque et du modèle des gants. Toujours consulter le fournisseur des gants pour des conseils.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans des pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Utilisez un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il y a un risque de rejet non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus, ou pour toute autre situation où un simple masque respiratoire purificateur d'air peut ne pas fournir une protection adéquate.

Utilisez un masque respiratoire agréé NIOSH/MSHA ou aux normes européennes EN149 si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation ou d'autres symptômes apparaissent. Conformez-vous à la norme européenne EN149.

Mesures générales d'hygiène :

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contrôles d'exposition environnementale :

Sélectionner des contrôles basés sur une évaluation des risques des conditions locales.

Voir la section 6 pour plus d'informations sur les mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence	Liquide transparent
Odeur	Solvant fort
Seuil olfactif	Non déterminé ou non disponible
pH	Non déterminé ou non disponible
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition initial	190 °F (88 °C)
Point d'éclair (vase clos)	15 °F (-9 °C)
Taux d'évaporation	> 1 (Acétate butylique = 1)

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 11.04.2016

Page 9 / 15

Date de révision : 08.26.2020

RAPEUR CHIMIQUE LIQUIDE

Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé ou non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosivité	6,7% (V)
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosivité	1,2% (V)
Pression de vapeur	119 mmHg à 20 °C
Densité de vapeur	Non déterminé ou non disponible
Densité	Non déterminé ou non disponible
Densité relative	0,69 g/cm ³ (6,22 lbs./gal) à 20 °C
Solubilités	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partition (n-octanol/eau)	Non déterminé ou non disponible
Température d'auto-inflammation	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés oxydantes	Non déterminé ou non disponible

9.2 Autres informations

COV	691 g/L
-----	---------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans des conditions d'utilisation et de stockage normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter :

Sources d'inflammation, flammes ou chaleur excessive.

10.5 Matières incompatibles :

Aucun connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 11.04.2016

Page 10 / 15

Date de révision : 08.26.2020

RAPEUR CHIMIQUE LIQUIDE

Données sur les substances :

Nom	Voie	Résultat
Heptane	inhalation	CL50 Rat : > 29,29 mg/L (4 heures)
	oral	DL50 Rat : > 5 000 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : > 2000 mg/kg
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	oral	DL50 Rat : > 5 000 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : > 2000 mg/kg
	inhalation	CL50 Rat : > 4,42 mg/L (4 heures, vapeur)

Corrosion/irritation cutanée

Évaluation :

Provoque une irritation cutanée

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Heptane	Provoque une irritation cutanée.
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Provoque une irritation cutanée.

Dommmages/irritations oculaires graves

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Espèce	Résultat
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Sans objet	La classification cancérigènes'appliqueaux flux de naphta contenant > 0,1 % de benzène.

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Programme national de toxicologie (NTP) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Mutagénicité sur cellules germinales

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	La classification mutagène s'applique aux flux de naphta contenant > 0,1 % de benzène.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 11.04.2016

Page 11 / 15

Date de révision : 08.26.2020

RAPEUR CHIMIQUE LIQUIDE

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	La classification de produit toxique pour la reproduction ne s'applique que lorsque le flux de naphta contient > 3 % de toluène et/ou de n-hexane.

Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique)

Évaluation :

Peut causer de la somnolence ou des vertiges

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Heptane	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique des organes cibles - exposition répétée)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation :

Peut être fatal si ingéré ou par pénétration des voies respiratoires

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Heptane	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Voir la Section 4 de cette FDS.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (à court terme)

Évaluation :

Toxique pour la vie aquatique

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 11.04.2016

Page 12 / 15

Date de révision : 08.26.2020

RAPEUR CHIMIQUE LIQUIDE

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Heptane	CE50 Daphnia magna: 1,5 mg/L (48 heures)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	ErC50 Selenastrum capricornutum : 3,1 mg/L (72 heures) CE50 Daphnia magna: 4,5 mg/L (48 heures)

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Heptane	NOEC Oncorhynchus mykiss: 1,28 mg/L (28 jours)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	CE50 Daphnia magna: 10 mg/L (10 jours)

12.2 Persistance et dégradabilité

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Heptane	Facilement biodégradable dans l'eau.
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Les tests standard pour ce paramètre sont destinés à des substances uniques et ne sont pas appropriés pour cette substance complexe (UVCB).

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Heptane	Calculé FBC : 552 (Ne devrait pas se bioaccumuler.)
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Les tests standard pour ce paramètre sont destinés à des substances uniques et ne sont pas appropriés pour cette substance complexe (UVCB).

12.4 Mobilité dans le sol

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur les substances :

Nom	Résultat
Heptane	Modérément mobile (log Koc : 2,38)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT :

Heptane	Cette substance n'est pas PBT.
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Cette substance n'est pas PBT.

Évaluation vPvB :

Heptane	Cette substance n'est pas vPvB.
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Cette substance n'est pas vPvB.

12.6 Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 11.04.2016

Page 13 / 15

Date de révision : 08.26.2020

RAPEUR CHIMIQUE LIQUIDE

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination



13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes :



Consulter la Directive européenne 2008/98/CE pour vérifier les classifications des déchets dangereux avant leur élimination. En outre, consulter les exigences ou directives régionales, nationales ou européennes concernant les déchets, le cas échéant, pour assurer la conformité. Les décisions finales concernant la méthode de gestion de déchets appropriés, conformément à la législation régionale, nationale et européenne, demeure la responsabilité de l'opérateur du système de traitement des eaux usées

SECTION 14 : Informations relatives au transport



Transport international de marchandises dangereuses par route/rail (ADR/RID)

N° ONU	UN1206
Nom d'expédition approprié ONU	Heptanes
Classe(s) de danger pour le transport ONU	3  
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Polluant maritime (Heptane et hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Transport international de marchandises dangereuses par voies navigables intérieures (ADN)

N° ONU	UN1206
Nom d'expédition approprié ONU	Heptanes
Classe(s) de danger pour le transport ONU	3  
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Polluant maritime (Heptane et hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Transport international de marchandises dangereuses par voie maritime (IMDG)

N° ONU	UN1206
Nom d'expédition approprié ONU	Heptanes
Classe(s) de danger pour le transport ONU	3  
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Polluant maritime (Heptane et hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date de préparation initiale : 11.04.2016

Page 14 / 15

Date de révision : 08.26.2020

RAPEUR CHIMIQUE LIQUIDE

Réglementations sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA-DGR)

N° ONU	UN1206
Nom d'expédition approprié ONU	Heptanes
Classe(s) de danger pour le transport ONU	3  
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Polluant maritime (Heptane et hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Nom en vrac	Aucun
Type de navire	Aucun
Catégorie de pollution	Aucun

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange.

Règlements européens

Liste d'inventaire (EINECS) :

142-82-5	Heptane	Inscrit
64742-49-0	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Inscrit

Liste REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Autorisations REACH SVHC (substances extrêmement préoccupantes) : Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Restriction REACH : Aucundesingrédientsn'estrépertorié.

Classe de danger pour l'eau (WGK) (Produit) : Classe 2

Classe de danger pour l'eau (WGK) (Substance) :

Nom de l'ingrédient	CAS	Classe
Heptane	142-82-5	2
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	64742-49-0	2

Autres règlements

Allemagne - TA Luft : Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques : Classe I; Débit massique : 0,1 kg/heures ; Concentration maximale autorisée si les émissions dépassent le taux de base : 20 mg/m³

Allemagne MAK : Heptane : MPT 8 heures : 500 ppm (2100 mg/m³)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que modifié par le règlement (UE) 2019/521 de la Commission et le règlement délégué (UE) 2020/217 de la Commission, et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 11.04.2016

Page 15 / 15

Date de révision : 08.26.2020

RAPEUR CHIMIQUE LIQUIDE

SECTION 16 : Autres informations

Indication des modifications:

26 Août 2020 : Révisé/mis à jour pour la conformité aux 12e et 14e Adaptation au progrès technique (ATP) du règlement CLP (classification et étiquetage des produits). Changement de composition, modifiant par conséquent les limites d'exposition professionnelle

Sigles et abréviations : Aucun

Procédure de classification :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Méthode utilisée
Liquides inflammables , catégorie 2	Méthode de calcul
Danger d'aspiration, catégorie 1	Méthode de calcul
Irritation cutanée, catégorie 2	Méthode de calcul
Toxicité de certains organes cibles - exposition simple, catégorie 3, système nerveux central	Méthode de calcul
Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 2	Méthode de calcul

Résumé de la/des classification(s) dans la Section 3 :

Stot SE 3; H336	Toxicité de certains organes cibles - exposition simple, catégorie 3, système nerveux central
Asp. Tox. 1; H304	Danger d'aspiration, catégorie 1
Aquatic Chronic 2; H411	Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 2
Skin Irrit. 2 ; H315	Irritation cutanée, catégorie 2
Flam. Liq. 2; H225	Liquides inflammables , catégorie 2
Aquatic Acute 1; H400	Danger de toxicité aquatique aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1; H410	Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 1

Résumé des mentions de danger dans la Section 3:

H336	Peut causer de la somnolence ou des vertiges
H304	Peut être fatal si ingéré ou par pénétration des voies respiratoires
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée
H315	Provoque une irritation cutanée
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme

Avis de non-responsabilité :

Ce produit a été classé conformément à la norme CE n° 1272/2008 (CLP), telle que modifiée par le règlement de la Commission (UE) 2019/521, le règlement délégué de la Commission (UE) 2020/217 et le n° CE 1907/2006 (REACH). Les informations fournies dans cette FDS sont justes, au meilleur de nos connaissances, selon les informations disponibles. Les informations données ne sont destinées qu'à des recommandations pour une manipulation, un usage, un stockage, un transport et une mise au rebut en toute sécurité, et ne seront pas considérées comme une garantie ou une spécification relative à la qualité. Les renseignements présentés ne visent que le produit désigné spécifiquement et peuvent ne pas être valables si le produit est combiné à d'autres produits ou procédés, sauf mention contraire du texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 11.04.2016

Date de révision : 08.26.2020

Fiche de données de sécurité